

Requalification du centre-ville

Une méthodologie budgétaire en AP/CP Autorisations de Programme et Crédits de Paiement

Depuis un an, le projet de requalification de centre-bourg est le fil rouge de la communication municipale et de la concertation avec les Vertois : réunions de quartier, réunions des commerçants, réunions publiques et la notification de notre Assistance à Maitrise d'Ouvrage.

L'une des premières actions menée par l'AMO, a été de définir l'enveloppe budgétaire globale nécessaire à la réalisation des travaux de sécurité, d'attractivité économique et sociale demandés par les Vertois lors des ateliers et réunions d'échanges.

13 635 861 € TTC

L'évaluation financière de ce projet pourrait paraître bien important à certains. Il s'agit là d'un estimatif couvrant toutes les propositions faites par les Vertois lors de nos rencontres :

La vérification et l'enfouissement des réseaux lors de la réfection des voiries, la mise aux normes des trottoirs du centre-ville pour les Personnes à Mobilité Réduite, la réfection du bâtiment de la poste, la réalisation d'un nouveau restaurant scolaire, la création de stationnements, la création d'ilots de fraîcheur dans la redéfinition de la place, la création de cheminement doux, cyclables et piétons...

Pour ce beau et ambitieux program-

me de protection et valorisation de notre village, nous nous assurerons au préalable de toutes dépenses, de l'obtention des subventions nécessaires au bon équilibre budgétaire de la commune.

Ne rien arrêter, prévoir pour mieux décider

Pour prévoir le plus justement possible, nous avons opté pour la gestion budgétaire en Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) qui permet d'ajuster l'équilibre budgétaire à la réalité financière des recettes de la collectivité.

Ainsi la collectivité doit inscrire le budget global du projet en "Autorisation de Programme" (13 635 861 €) sur l'année 1, puis répartir les "Crédits de Paiement" (CP), l'échéancier, sur plusieurs années. A l'image d'un prêt immobilier

pour la maison de nos rêves, dont nous remboursons progressivement les mensualités.

La logique d'arbitrage de ce type de gestion consiste alors à **décider ce qui est prioritaire, et non plus seulement ce qui est important ou utile, car souvent tout est important.**

Le conseil municipal reste garant du suivi de l'opération puisqu'il est obligatoirement sollicité pour modifier, supprimer et clôturer les AP/CP.

Il faudra délibérer si, en fonction des recettes perçues, il apparaît nécessaire de faire glisser les montants prévisionnels d'une année. Cela garantit pour le contribuable une parfaite transparence de l'utilisation des deniers publics.

En 2023, les crédits de paiement financeront les diagnostics bâtiments et voiries ainsi que la mise en œuvre des marchés pour la recherche d'entreprises spécialisées dans les travaux à venir.

| OPERATION 809 | AP 2023 | CP2023 | CP2024 | CP2025 | CP2026 | CP2027 | CP2028 |
|---|---------------------|------------------|--------------------|--------------------|--------------------|------------------|----------------|
| Honoraires Assistance à Maitrise d'Ouvrage | - | 89 850 € | 89 797 € | 160 666 € | 108 132 € | 40 286 € | 2 669 € |
| Diagnostics | - | 167 102 € | 69 000 € | 50 400 € | 11 400 € | 5 400 € | - |
| Honoraires Maitrise d'Œuvre Voirie et réseaux | - | 189 000 € | 189 000 € | 189 000 € | 45 600 € | 17 400 € | - |
| Travaux de voirie et réseaux | - | - | 3 360 000 € | 3 360 000 € | 1 260 000 € | 420 000 € | - |
| Honoraires Maitrise d'Œuvre bâtiment | - | 52 800 € | 97 440 € | 142 560 € | 7 200 € | - | - |
| Travaux sur bâtiments | - | - | 480 000 € | 1 920 000 € | - | - | - |
| Annonces marchés | - | 2 500 € | - | - | - | - | - |
| Prévision révision de prix | - | - | 214 262 € | 582 263 € | 214 850 € | 96 617 € | 667 € |
| TOTAL | 13 635 861 € | 501 252 € | 4 499 499 € | 6 404 889 € | 1 647 182 € | 579 703 € | 3 336 € |

Nos engagements sont tenus car chaque projet est réfléchi et concerté

ACTUS!

La lettre d'information de Vert-le-Petit

Directrice de la publication :

Laurence Budelot

Rédaction & maquette :

Mairie de Vert-le-Petit

Adresse : 4, rue du Général Leclerc
CS 30003 - 91710 Vert-le-Petit

Mail : mairie@vertlepetit.fr

Téléphone: 01 64 93 24 02

Photos : droits réservés

Tirage : 1 350 exemplaires

Imprimé sur papier 100% recyclé.



La lettre d'information #5 de Vert-le-Petit

ACTUS!

Budget

Avril 2023

vertlepetit.fr



Le compte administratif de l'année 2022 voté à l'unanimité

Le bilan de l'année 2022 laisse apparaître un excédent tant en fonctionnement qu'en investissement. Cette bonne gestion permet de reporter une partie du budget en 2023 pour la réalisation de nos gros travaux.

Les recettes liées aux subventions de fonctionnement progressent de + 26% par rapport à 2021. Elles sont essentiellement versées par la CAF en participation d'un taux de remplissage optimal de la crèche. Le versement de l'impôt représente 74% du budget.

Recettes Dépenses

Fonctionnement

| | |
|-------------|-----------------------------|
| 5 054 679 € | 3 925 665 € |
| | Excédent 2022 : 1 129 014 € |

Investissement

| | |
|-------------|---------------------------|
| 3 001 622 € | 2 525 369 € |
| | Excédent 2022 : 476 253 € |





Enfance Jeunesse | Culture | Entretien | Dépenses générales | Eau Energie | Événementiel | Contrats | Transition écologique | Impôts Taxes Réomi

Un budget primitif prudentiel pour 2023

Les dépenses de fonctionnement ont toutes été revues à la baisse. Seuls, l'énergie et le secteur de l'enfance échappent à cet impératif. En effet, ce sont les deux secteurs dans lesquels l'inflation a le plus d'impact sur les dépenses que ce soit pour les frais de restauration, pour l'électricité et le gaz.

L'augmentation de la masse salariale est expliquée par la reprise du personnel du centre de loisirs Charlie Chaplin afin que celui-ci puisse perdurer, ainsi que du recrutement d'un second policier municipal.

En investissement, la somme de 501 252 € correspondant aux dépenses prévisionnelles 2023 du projet de "requalification du centre bourg", s'inscrit pour la première fois dans le budget d'investissement (voir article page 4).

Les subventions sur lesquelles nous comptons pour réaliser nos opérations n'apparaissent pas encore dans les recettes d'investissement.

En effet, une subvention ne peut être inscrite au budget que si elle a été officiellement notifiée à la commune. Pour l'instant, le budget est équilibré grâce à l'excédent 2022.

Vous noterez que les taux d'imposition restent identiques aux années précédentes. Pour autant, **la hausse des bases d'imposition ayant été majorées de 7,1% par l'Etat**, votre impôt sera plus important que pour 2022.

BP 2023

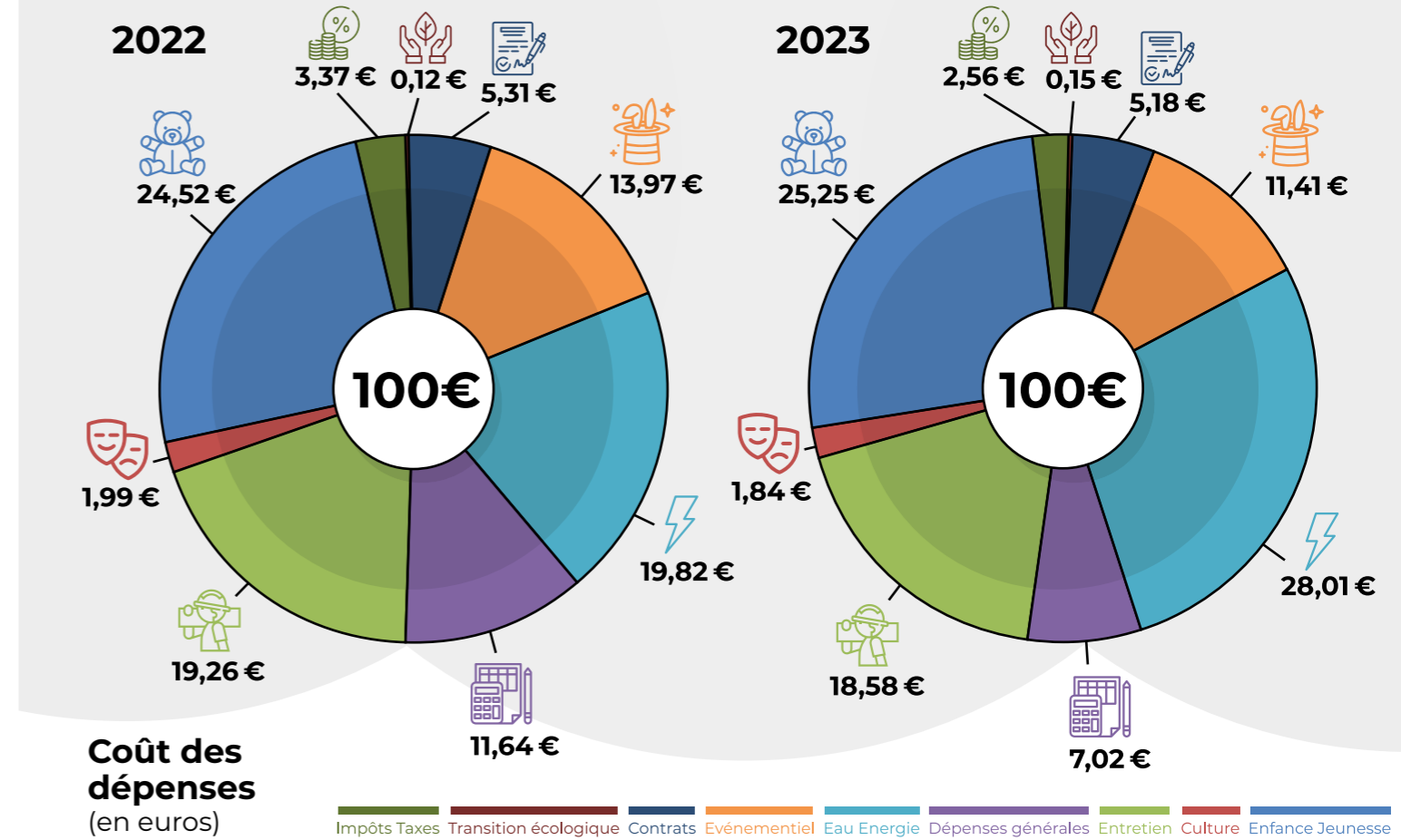
Fonctionnement 2023

| | |
|---------------------|-----------------------------|
| Recettes | 4 546 915,61 € |
| RAR Recettes | |
| Dépenses | 4 764 307,92 € |
| RAR Dépenses | |
| Recettes d'ordre | 106,00 € |
| Dépenses d'ordre | 898 714,52 € 13 012,71 € |
| Opérations d'ordre | - 911 621,33 € |
| Report 2022 | 1 129 013,54 € |
| TOTAL CUMULE | 5 676 035,15 € |

Investissement 2023

| | |
|-----------------------|-----------------------|
| 301 102,15 € | |
| 196 391,28 € | |
| | 1 712 490,66 € |
| | 172 876,61 € |
| 898 714,52 € | |
| 13 012,71 € | |
| | 106,00 € |
| | 911 621,23 € |
| 476 252,61 € | |
| 1 885 473,27 € | 1 885 473,27 € |

*RAR : reste à réaliser = devis signé dont le montant a été engagé par la collectivité mais pas encore payé ou reçu. Opérations d'ordre : deux montants identiques affectés en recette de fonctionnement et en dépenses d'investissement ou inversement afin d'équilibrer les budgets.



Coût des dépenses (en euros)

Impôts Taxes | Transition écologique | Contrats | Événementiel | Eau Energie | Dépenses générales | Entretien | Culture | Enfance Jeunesse



Impôts fonciers

La Loi des Finances pour 2023 votée par le gouvernement a acté une augmentation de 7,10% des bases fiscales. Ces bases servent au calcul de vos impôts locaux comme la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, mais également la taxe d'habitation sur les logements vacants et autres locaux meublés non affectés à l'habitation.

Le produit attendu s'élève à 1 319 203 €

Depuis la suppression de la taxe d'habitation, le produit lié au foncier ainsi que la part de Contribution Foncière des Entreprises (ancienne Taxe Professionnelles) sont au-

jourd'hui les seuls impôts qui financent les services publics de la commune. A Vert-le-Petit, les propriétaires ne représentent que 64% de la population*

RAPPEL : Mi-mars, vous avez reçu un message du centre des impôts concernant la mise en place d'une nouvelle obligation déclarative, vous invitant à déclarer la situation d'occupation de vos biens. **Cette formalité est très importante et doit être effectuée avant le 30 juin 2023** afin de vous éviter d'être affecté d'une taxe d'habitation, l'Etat considérant ainsi que votre résidence principale est une résidence secondaire.

*villeetvillagesouilfaitbonvivre.com